Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212901730-20251205-2605010-DE

Commune de **PLONEIS**
(Finistère)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 16
Absents : 3
Pouvoirs : 2
Abstentions : 0
Pour : 18
Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq décembre à 20 h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Christian CORROLLER, Maire.

Etaient présents : M. CORROLLER, M. LAUDEN, Mme FLOCHLAY, M. LE GUILLOU, M. BARRE, Mme LE BRIS, M. BOTHOREL, M. DOUGET, M. BERNARD, Mme PLISSONNEAU, Mme- MOUEZANT Mme CORNEC, Mme TREBERN, Mme FRANCIUS, M. BIGER, Mme MARREC

Etaient absents et excusés : M. TUAL (pouvoir à M. BERNARD), Mme CLOTEAUX (pouvoir à Mme MARREC)

Etait absente : Mme DANEL

Secrétaire de séance nommée : Christine FLOCHLAY

Mode de de scrutin : ordinaire à main levée

Convocation du 29 novembre 2025 Affiché le 8 décembre 2025 Transmis le 8 décembre 2025

Délibération n°25-06-010

Objet : Quimper Bretagne Occidentale : convention de mise à disposition du service déclaloc

Quimper Bretagne Occidentale (QBO), au vu de sa compétence tourisme, administre sur son territoire la taxe de séjour et la plateforme d'enregistrement des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes (Déclaloc).

Actuellement, à Plonéis, la déclaration d'un meublé de tourisme / chambres d'hôtes est déposée et traitée en mairie puis transmise à QBO.

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation de la déclaration et de la collecte de la taxe de séjour, Quimper Bretagne Occidentale propose, aux communes volontaires de son territoire, la mise à disposition gracieuse du téléservice de déclaration préalable à l'activité des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes « Déclaloc cerfa ».

Ce téléservice, accessible 24h/24 et 7j/7, permet aux usagers de procéder directement à leur déclaration en ligne et de recevoir automatiquement un récépissé de la déclaration. La commune peut alors accéder à la liste actualisée des hébergements et être informée à chaque déclaration.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention avec QBO, consentie à titre gratuit, qui définit les modalités de mise à disposition du service Déclaloc.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour,

- APPROUVE la convention de mise à disposition du service Déclaloc proposée par Quimper Bretagne Occidentale (QBO),
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents à intervenir (avenants…).

Christine FLOCHLAY, Secrétaire de séance

Christian CORROLLER, Maire